

COMMUNE DU BUDOS
Département de la Gironde

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 JANVIER 2021 A 18H30

L'an deux mille vingt et un le Lundi 25 Janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, Salle Polyvalente, sous la présidence de M. Didier CHARLOT, Maire.

Présents : D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, F.COURBIN, S.LEGLISE,
J.LARRUE, S.ARNOULD, J.BARRE, MF.DEJEAN, B.MAIZERET, E.COCQUELIN,

Absents, excusés : MT.DUPOUY, M.CONSTANS, A.MARQUETTE

Procuration : A.MARQUETTE donne procuration à D.CHARLOT

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il est procédé à la signature du compte-rendu du 14 décembre 2020 voté à l'unanimité.

SUBVENTION DETR 2021 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la D.E.T.R, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, est une subvention de l'Etat qui peut être sollicitée dans le cadre de certaines opérations d'investissement. Cette demande de subvention doit être adressée obligatoirement avant le 28 février 2021. Les travaux peuvent être subventionnés jusqu'à hauteur de 35%.

Monsieur le Maire indique qu'il pourrait être envisagé de modifier le système de chauffage de la salle polyvalente par une mise en place d'une climatisation réversible, plus efficace et plus économique en matière de chauffage.

Monsieur le Maire informe que des devis ont été sollicités. L'entreprise Fonteyraud, domiciliée à Cadillac, a présenté un devis d'un montant de 23 926 € HT. Monsieur le Maire propose de prendre une décision au prochain Conseil quand tous les devis supplémentaires auront été recueillis.

Par conséquent la délibération est retirée de l'ordre du jour.

DELIBERATION 2021/01 : **TRAITEMENT DES ARCHIVES PUBLIQUES : demande de subvention Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune s'est engagée dans le traitement de ses archives publiques à travers son adhésion au service d'accompagnement à la gestion des archives du CDG 33.

Monsieur le Maire informe que la nouvelle phase de cette opération se déroulera fin 2021 début 2022 et consistera notamment :

- au traitement des archives intermédiaires et définitives
- à la préparation du dépôt des archives anciennes et/ou modernes aux Archives Départementales de la Gironde

Monsieur le Maire indique que cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de la Gironde à hauteur de 75%.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant de l'opération	:	7000 €
Subvention Conseil Départemental 75%	:	5250 €
Autofinancement	:	1750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

- décide d'engager la nouvelle phase de travaux relative à la gestion des archives publiques
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental la subvention correspondante
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération

DELIBERATION 2021/02 : SYNDICAT MIXTE DU SAUTERNAIS : Convention « Prestation de services » 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler pour 2021, la convention « Prestation de services » avec le Syndicat Mixte du Sauternais dans le cadre de travaux d'entretien (accotements, éclairage public,...) sur le territoire communal.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et notamment l'article 3 « Rémunération de la prestation de service et de fournitures » :

- Tracteur épareuse ou tondeur avec chauffeur	:	54,11 € TTC / heure
- Pelle mécanique avec chauffeur	:	70,30 € TTC / heure
- Camion benne ou nacelle avec chauffeur	:	67,24 € TTC / heure
- Main d'œuvre supplémentaire	:	29,84 € TTC / heure

Ces prix établis sur la base du tarif 2021 seront réévalués chaque année par délibération du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les termes de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Opérations d'investissement 2021

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2021, Monsieur le Maire propose, d'ores et déjà, d'aborder les opérations d'investissement qui seront réalisées cette année et de réfléchir sur les nouveaux projets.

Monsieur le Maire informe sur les opérations qui seront en cours en 2021 :

- **Travaux d'enfouissement des lignes** de Grava à la pointe de Paulin. Les travaux ont commencé et devront se terminer, selon le calendrier prévisionnel, aux alentours du mois d'avril ou mai. Monsieur le Maire indique à ce sujet, qu'après échange avec l'entreprise, les travaux relatifs au fossé quartier St Pierre, seront réalisés concomitamment avec les travaux d'enfouissement. Par conséquent, le devis de l'Entreprise BEDOURET sera revu compte-tenu qu'il ne restera qu'à intervenir sur le quartier des Moulies.
- **Travaux Eglise** : dans la continuité des travaux du Chœur de l'Eglise, les opérations de restauration de l'autel ainsi que du tableau Saint Romain sont prévues pour 2021. Une réunion s'est déroulée en présence de Monsieur Jean-Marie BILLA, de la DRAC pour amorcer ces opérations qui seront subventionnées pour partie. Monsieur le Maire propose également de revoir l'éclairage de l'autel pour lequel il a déjà sollicité l'architecte, pour avis.

Concernant les futurs projets, Monsieur le Maire fait part des opérations suivantes :

- **Achat du terrain « Dartigolles »**, situé près de la salle polyvalente. La parcelle concernée est d'une superficie de 3320 m². L'achat de ce terrain est envisagé depuis plusieurs années déjà. Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré récemment Monsieur DARTIGOLLES, propriétaire de la parcelle, pour faire le point. Celui-ci est d'accord sur le principe de céder son terrain à condition d'en garder une partie pour sa propre utilisation. Monsieur le Maire se rapprochera des services des Domaines pour une première estimation de cette parcelle. Il conviendra de réfléchir en commun quant à la destination de celle-ci qui pourrait être un point de rencontre pour les habitants de Budos, type jardin public ou autre.
- **Achat du terrain « Duprat »**, terrain situé près de la station 2 de traitement des eaux usées. Monsieur le Maire explique qu'il convient de réfléchir dès aujourd'hui à l'agrandissement de la station. En effet, un recensement établi par SUEZ, délégataire du Syndicat des Eaux, indique que

les deux stations de Budos arrivent pratiquement à leur maximum de possibilité de raccordements. La marge est restreinte.

Il faudra donc prévoir un agrandissement, sachant que l'élaboration du PLUi avance et qu'un quota de construction sera déterminé.

- **Mur de séparation** : Monsieur le Maire rappelle que 7 lots ont été vendus au lotissement du Hameau du Bourg derrière la salle polyvalente. Certaines constructions sont en cours, dont certaines seront très à proximité de la salle. Monsieur le Maire propose de réfléchir à l'édification d'un mur séparateur anti- bruit qui pourrait réduire les nuisances sonores (par absorption et blocage des sons) et visuelles, sachant qu'il faudra intégrer le côté paysager. Monsieur le Maire indique que le premier devis recueilli ne comporte pas le respect de ces critères. Il convient donc de continuer les recherches. Après concertation, Monsieur le Maire propose d'en reparler lors d'un prochain Conseil Municipal.

Après avoir présenté ces opérations, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de faire part de leurs suggestions sur des travaux qui pourraient être intégrés en investissement.

Pierre Claverie : demande si la peinture du portail du cimetière pourrait être refaite. Monsieur le Maire en prend note, ces petits travaux feront partie des dépenses de fonctionnement. Idem concernant l'entretien des routes.

Sébastien Arnould : demande s'il pourrait être envisagé la mise en place d'un ralentisseur au niveau de l'école.

Brigitte MAIZERET : indique que cela pourrait être également envisagé à Mouyet.

Monsieur le Maire précise que ces demandes doivent être effectuées auprès du Département qui en détient la compétence. Cependant, ce système de ralentisseur pourrait présenter certains inconvénients, il conviendra d'y réfléchir.

Monsieur le Maire propose d'aborder les questions diverses :

Situation de Mr et Mme CHAMBON : Monsieur le Maire indique que la famille a été relogée dans le logement social situé place du 8 mai, depuis le 18 janvier 2021, la précédente locataire ayant quitté les lieux le 8 janvier 2021. Le montant du loyer, fixé par la convention PALULOS, est de 307,96 € par mois. Sur les besoins de la famille, Monsieur le Maire précise qu'elle manquerait de petit électroménager (four micro-ondes, cafetière...).

Reportage chaîne NOA France 3 : Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par la chaîne NOA pour réaliser un reportage sur Budos portant sur les sources et le château et animations. Monsieur le Maire communiquera le lien par mail pour que les Elus puissent visionner ce reportage.

Déchets ménagers : Monsieur le Maire revient sur le problème des déchets ménagers et le ramassage récurrent de sacs poubelles à certains endroits de la Commune. Il est bien entendu très difficile d'identifier un responsable. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'est entretenu avec la gendarmerie à ce sujet, il reste la solution d'infliger une amende aux personnes auront pu être identifiées.

- ✓ **Panneaux de signalisation lieux-dits** : Monsieur le Maire indique que la demande de changement des panneaux a été faite auprès du Département pour les plus dégradés, il faut attendre. Monsieur le Maire relève qu'il n'y a pas de véritable harmonisation sur certaines signalisations et qu'il faudrait peut-être y réfléchir.

Point sur la mise en place de la vaccination : Vice-Président en charge du contrat local de santé au Pôle Sud-Gironde, **Mathieu TRUFFART** fait part des difficultés de cette mise en place : manque de vaccins, réseaux d'inscriptions bloqués, aucun rendez-vous n'est disponible jusqu'au 15 février. A ce jour, deux centres de vaccination sont ouverts en sud gironde : hôpital de Langon, accueil des premiers soins à La Réole.

Depuis le 18 janvier, les publics ayant accès à la vaccination sont :

- Les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile
- Les personnes vulnérables à haut risque qui doivent avoir une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge

Le Pôle Santé Sud-Gironde propose que les communes établissent un recensement de la population de 75 ans et plus, ce recensement permettra d'établir quels sont les besoins pour ces habitants : aide numérique (prise de rendez-vous en ligne), transport vers les centres de vaccination...

Il est convenu que cette liste soit établie pour Budos dans les prochains jours.

Ainsi s'achève la séance à 20h00.